



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/35/506  
1er octobre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/  
ESPAGNOL/FRANCAIS

Trente-cinquième session  
Points 12 et 61 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Lettre datée du 30 septembre 1980, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des 77 à New York, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une déclaration publiée à l'issue de la réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, tenue à New York les 29 et 30 septembre 1980, et de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 12 et 61 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur et Représentant permanent  
de l'Inde auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Brajesh C. MISHRA

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires  
étrangères du Groupe des 77

1. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont tenu leur quatrième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour étudier et évaluer les résultats de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en vue de préparer l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale et de faire le point des progrès accomplis depuis leur réunion de mars 1980 dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement.
2. Les ministres ont rappelé que l'initiative de lancer une nouvelle série de négociations globales avait été prise par la sixième Conférence au sommet des chefs d'Etat des pays non alignés, tenue à La Havane. Les ministres ont noté avec satisfaction l'appui réitéré qui avait été apporté au lancement et au succès des négociations globales lors des récentes réunions de haut niveau tenues par les pays en développement, en particulier au premier Sommet économique de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Lagos, à la sixième Réunion ministérielle du SELLA, tenue à Caracas, et à la onzième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad.
3. Les ministres ont constaté avec plaisir que l'OPEP avait donné son appui à la mise en route et au succès d'une nouvelle série de négociations globales, lors de sa réunion ministérielle qui s'est tenue récemment à Vienne.
4. Les ministres ont rappelé que dans le communiqué du 22 août 1980 (A/S-11/19) de la réunion ministérielle du Groupe des 77, ils ont souligné qu'un échec de la session extraordinaire aurait des conséquences d'une portée incalculable qui nuiraient à la coopération économique internationale, au développement, à la justice et à la stabilité économique, à la paix et à la sécurité dans le monde. Les ministres ont également déclaré dans ce communiqué qu'ils espéraient que, dans un esprit de coopération, d'interdépendance et de recherche d'avantages mutuels, tous les pays industrialisés aborderaient les négociations à cette session extraordinaire en cherchant à atteindre des objectifs concrets et en faisant preuve de la volonté politique indispensable au succès des négociations.
5. Les ministres se sont déclarés profondément déçus et gravement préoccupés par le fait que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'a pas atteint ses objectifs. Les négociations menées pendant la session extraordinaire ont confirmé et prouvé d'une manière incontestable que l'opposition manifestée par de nombreux pays industrialisés développés aux mesures de restructuration du système économique international en vue d'assurer l'égalité, la justice et la stabilité dans les relations économiques mondiales constitue le principal obstacle à des progrès dans l'instauration du nouvel ordre économique international. Cette constatation s'impose du fait que trois pays industrialisés développés n'ont pas jugé possible de se joindre aux autres Etats Membres de

/...

l'Organisation des Nations Unies pour aboutir à un accord sur les procédures de négociations globales que le Groupe des 77 avait, dans un esprit de conciliation, décidé d'accepter, et sur lequel il semblait qu'un consensus pût être réalisé. Ces trois pays doivent donc porter la responsabilité du fait que les participants à la onzième session extraordinaire n'ont pu aboutir à un accord pour lancer les négociations globales.

6. Les ministres se sont félicités de la solidarité, de l'unité, de la fermeté et de la patience dont a fait preuve le Groupe des 77 dans la conduite des négociations au cours de la onzième session extraordinaire. A chaque étape, le Groupe des 77 a abordé les négociations dans un esprit de souplesse, de coopération et d'accommodement, tout en préservant la notion des négociations globales telle qu'elle avait été formulée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session.

7. Le Groupe des 77 reste prêt à reprendre et à poursuivre le processus de négociation et, à la trente-cinquième session ordinaire, il ne ménagera aucun effort pour mener à bien les travaux préparatoires de la nouvelle série de négociations globales, à condition que les pays développés fassent preuve de la coopération et de la volonté politiques nécessaires. Les ministres pensent que si tous les pays développés, en particulier les quelques pays qui ont bloqué les négociations jusqu'à présent, adoptaient une attitude positive au cours de la trente-cinquième session ordinaire, les négociations globales pourraient commencer en janvier 1981.

8. Les ministres ont noté qu'un consensus avait été réalisé pour que le texte de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement prenne effet et soit appliqué à partir du 1er janvier 1981. Ils ont recommandé que l'Assemblée générale adopte la stratégie à sa trente-cinquième session ordinaire. Les ministres ont estimé que le succès des négociations globales apportera une contribution importante à la mise en oeuvre de la stratégie.

9. Les ministres ont demandé que les mesures prévues dans la résolution S-11/4 adoptée par l'Assemblée générale à sa onzième session extraordinaire soient appliquées sans tarder pour faire face à la situation économique critique des pays les moins avancés. Les ministres ont souligné la nécessité d'adopter des mesures concrètes au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale pour faire progresser les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

10. Les ministres ont pris note de l'adoption par l'Assemblée générale, à sa onzième session extraordinaire, de la résolution S-11/3, intitulée "Suggestions du Secrétaire général en vue d'améliorer la situation économique critique de nombreux pays en développement", et ont demandé au Secrétaire général de prendre des mesures concrètes en vue de permettre l'examen de cette question par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session.

/...

11. Les ministres ont souligné que les difficultés et les incertitudes actuelles en matière de relations économiques internationales et l'impasse où se trouvent les négociations entre pays développés et en développement exigent des efforts renouvelés pour promouvoir et renforcer la coopération économique entre pays en développement en tant qu'élément indispensable du développement accéléré des pays en développement ainsi que du renforcement de leur pouvoir de négociation dans leurs relations avec le reste du monde. Cela étant, et conformément à la décision prise par la réunion ministérielle du Groupe des 77 tenue en mars 1980, ils ont examiné le rapport de la réunion du Groupe intergouvernemental spécial sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est tenue à Vienne du 3 au 7 juin 1980.

12. Les ministres ont approuvé le rapport du Groupe intergouvernemental spécial et les conclusions et recommandations qui y figuraient, et ont déclaré qu'elles représentaient une base extrêmement utile à de nouveaux progrès dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement. Les ministres ont particulièrement souligné la conclusion du rapport, selon laquelle la coopération économique entre pays en développement, notamment dans les domaines du commerce, des matières premières, de l'énergie, de l'alimentation, de l'industrialisation, de la technologie et des finances, serait un des meilleurs moyens de renforcer sensiblement l'intégration des pays en développement et leur autonomie collective.

13. S'agissant de la coopération économique entre pays en développement, les ministres se sont déclarés satisfaits de voir des pays en développement prêts à prendre des mesures concrètes pour aider à répondre sur une base prioritaire aux besoins de développement des pays les moins avancés. Les ministres ont souligné avec force la nécessité d'accorder une attention particulière aux pays les moins avancés dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement et ont instamment demandé d'entreprendre des efforts particuliers pour permettre à tous les pays les moins avancés de participer activement aux programmes de coopération économique entre pays en développement dans divers domaines et d'en tirer parti.

14. A cet effet, les ministres sont convenus de réunir en 1981 une conférence des pays en développement à un niveau élevé afin d'activer et d'assurer l'application, d'une manière concrète et cohérente, des divers programmes et décisions de coopération économique entre pays en développement.

15. A cet effet, les ministres ont chargé le Groupe des 77 à New York de prendre les dispositions nécessaires pour la préparation de cette conférence. Les travaux préparatoires devraient comprendre des réunions techniques spéciales de fonctionnaires responsables au niveau national des activités opérationnelles de coopération économique entre pays en développement dans chaque domaine.

16. Les ministres ont pris acte avec intérêt des idées en faveur de nouvelles initiatives de coopération entre pays en développement qui ont été exprimées à la cinquante-cinquième Conférence de l'OPEP, qui s'est tenue à Caracas, ainsi que dans des réunions ultérieures. En particulier, les ministres ont pris acte avec grand intérêt de la mise à l'étude de la proposition visant à créer une agence de développement de l'OPEP, proposition qui sera soumise avec d'autres propositions à la réunion au sommet de l'OPEP.

17. Les ministres ont rappelé le paragraphe 13, relatif à la coopération économique entre pays en développement, du communiqué daté du 22 août 1980. Les ministres ont estimé qu'une contribution importante et significative dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement avait été apportée par la récente déclaration commune des Présidents du Mexique et du Venezuela annonçant un programme de coopération énergétique pour l'Amérique centrale et les Caraïbes. Les ministres ont affirmé avec vigueur que l'institution d'un tel programme ainsi que les arrangements sous-régionaux et régionaux existants entre pays en développement conduiraient à un renforcement significatif de l'autonomie collective des pays en développement.

-----